

Assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue devant public le 21 septembre 2020 à 19h00 sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers suivants : Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum, conformité de l'avis de convocation et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Signature des chèques, effets bancaires et autres documents à compter du 22 septembre 2020 ;
3. Nomination du responsable de l'accès à l'information ;
4. Adoption de la Politique de reconnaissance des employés de Piedmont ;
5. Autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer les lettres d'ententes no. 2020-06 et 2020-07 avec le Syndicat des employés de la Municipalité de Piedmont ;
6. Autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer le contrat de travail de M. Jean-François Albert ;
7. Période de questions ;
8. Levée de l'assemblée.

13280-0920

Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil affirment que l'avis de convocation a été donné conformément à la loi et qu'ils constatent qu'il y a quorum;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13281-0920

Résolution – Signature des chèques, effets bancaires et autres documents

ATTENDU l'entrée en poste de Mme Sophie Bélanger à titre de directrice générale et greffière ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que la mairesse, en l'absence de celle-ci, le pro-maire, conjointement avec la directrice générale/greffière ou en l'absence de celle-ci, la trésorière, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Emettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable ;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative ;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité ;

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature

de deux (2) d'entre eux.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

CERTIFICAT ET ATTESTATION CONCERNANT LES REPRÉSENTANTS

Je soussignée, trésorière de la municipalité, certifie que :

- la résolution qui précède a été adoptée par le conseil municipal en conformité des lettres patentes, des règlements et de tout autre document régissant la municipalité ;
- la résolution qui précède est toujours en vigueur ;
- que les personnes autorisées à occuper les postes énoncés ci-après sont les suivants :
 - a) Nathalie Rochon, mairesse
 - b) Claudette Laflamme, conseillère
 - c) Sophie Bélanger, directrice générale et greffière
 - d) Sylvie Dupuis, directrice des finances et directrice générale adjointe

Sylvie Dupuis, trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13282-0920

Résolution – Nomination du responsable de l'accès à l'information

ATTENDU la nécessité pour la municipalité de désigner un responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **NOMMER** madame Sophie Bélanger, directrice générale et greffière, à titre de responsable de l'accès aux documents des organismes publics à compter du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13283-0920

Résolution – Adoption de la Politique de reconnaissance des employés de Piedmont

ATTENDU QUE la municipalité désire instaurer un climat de travail au sein duquel les employés se sentent appréciés et reconnus pour leur contribution et leurs réalisations ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ADOPTER** la Politique de reconnaissance des employés de Piedmont en date de septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution – Autorisation de signature des lettres d’ententes 2020-06 et 2020-07 avec le Syndicat des employés de la Municipalité de Piedmont

ATTENDU la volonté du conseil de créer deux (2) postes, soit celui de commis-comptable et de secrétaire-réceptionniste;

13284-0920

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d’**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer les lettres d’ententes 2020-06 et 2020-07 à intervenir avec le Syndicat des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13285-0920

Résolution – Autorisation de signature du contrat de travail de M. Jean-François Albert

ATTENDU que depuis l’entrée en fonction de la nouvelle directrice générale M. Jean-François Albert occupe la fonction de consultant;

ATTENDU QU’il y a lieu de signer un contrat pour établir les conditions de travail de M. Albert lorsque ses services sont requis par la municipalité;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d’**AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat de travail de M. Jean-François Albert.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

13286-0920

Résolution - Levée de l’assemblée

À 19h04, considérant que tous les sujets à l’ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde et résolu que l’assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

SOPHIE BÉLANGER
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse